

MERGAL® MV14
MICROBIOCIDE
**Agent De Conservation Des Materiaux
Solution**

COMMERCIAL

LIRE L'ETIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF :

5-Chloro-2-methyl-4-isothiazoline-3-one	10,90%
2-Methyl-4-isothiazoline-3-one.....	3,80 %

N° D'ENREGISTREMENT 33663
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER

POISON CORROSIF
SENSIBILISANT CUTANE POTENTIEL

Contenu net : 240 A 1050 Kg

Troy Chemical Corporation
One Avenue L
Newark, New Jersey, Etats-Unis 07105
973-589-2500
Au Canada (telephone) : 1-905-760-7902

Mergal est une marque de commerce deposee de Troy Corporation.

PRECAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS

EMPECHER LES PERSONNES NON AUTORISEES D'Y AVOIR ACCES.

Danger. Corrosif. Cause des dommages severes aux yeux et des brulures a la peau.
Sensibilisant cutane potentiel. Peut causer une reaction cutanee allergique. Nocif si inhale.
Peut etre mortel si avale ou absorbe par la peau. Eviter le contact avec les yeux, la peau ou

les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, bien se laver la peau au savon et à l'eau, puis revêtir des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément du reste du linge, avant de les réutiliser. Jeter les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit.

Les utilisateurs doivent retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et la conservation de l'équipement de protection individuelle (EPI). Si de telles instructions pour le lavage n'existent pas, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements lors de la lessive. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistants aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistants aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

ELIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour toute renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale afin de prévenir la contamination.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un

medecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Deplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de preference le bouche-a-bouche, si possible. Appeler le centre anti-poison ou un medecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'etiquette ou prendre note du nom du produit et son numero d'homologation lorsqu'on cherche a obtenir une aide medicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce materiel est corrosif. Il est possible qu'il soit preferable de ne pas provoquer de vomissements. Un lavage gastrique pourrait engendrer des lesions aux muqueuses et est donc deconseille. Des mesures pour traiter un choc circulatoire, une depression respiratoire ou des convulsions pourraient etre necessaires.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut eviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener a son introduction dans des lacs, les cours d'eau, les etangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la reglementation federale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences legislative applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'equipement ou l'elimination des dechets.

MODE D'EMPLOI :

Agent de conservation pour adhesifs/tackifiants : Pour le controle des bacteries dans les adhesifs solubles a l'eau et disperses dans l'eau tels que les colles d'origine animale et vegetale, le PVA, le caoutchouc styrene-butadiene et les latex polymeres en acrylique. Ajouter de 43 a 270 g de Mergal MV14 a chaque 1 000 kg de fluide pour obtenir de 6,25 a 40 ppm d'ingredient actif. Des niveaux plus eleves d'ingredient actif (jusqu'a 40 ppm) peuvent etre necessaires pour les produits entreposes dans des conditions de chaleur et/ou d'humidite elevees.

Pour assurer une distribution uniforme et prevenir toute reaction physique localisee ou choc sur le latex possible, diluer 1 partie de ce produit avec 9 parties d'eau et melanger lentement dans le latex en agitant. La veritable concentration necessaire de ce produit dependra du latex specifique, de la frequence de la contamination microbienne repetees prevue, et du niveau de protection exige.

Materiaux de construction (stucs, adjuvants de ciment, placoplatre) : Ajouter de 43 a 270 g de Mergal MV14 a chaque 1 000 kg de fluide pour obtenir de 6,25 a 40 ppm d'ingredient actif.

Preservation de carburant: Pour le controle des bacteries et des champignons dans les carburants et gazoles d'hydrocarbures fluides tels que les gaz de petrole liquefies, les carburants de l'aviation, les charges d'alimentation petrochimiques, le kerosene, le gazole de chauffage, les carburants diesel, le mazout et les suspensions de charbon. Ajouter de 10 a 31 g de Mergal MV14 a chaque 1 000 kg de fluide pour obtenir de 1,5 a 4,5 ppm

d'ingrédient actif.

Pigments dispersés : Pour le contrôle des bactéries dans les pigments dispersés (p. ex., l'argile kaolin, l'argile montmorillonite, le dioxyde de titane, le carbonate de calcium, le sulfate de calcium ou de baryum, le silicate) utilisés dans la peinture et les revêtements, ajouter de 43 à 270 g de Mergal MV14 à chaque 1 000 kg de fluide pour obtenir de 6,25 à 40 ppm d'ingrédient actif.

Fluides métallurgiques : Pour une utilisation dans les fluides de type d'émulsions aqueux solubles et émulsifiable. Ajouter de 0,042 L par 1 000 L toutes les quatre semaines ou de 0,022 à 0,042 m L par 1 000 L d'émulsion pour la maintenance du système. Des taux plus élevés et la fréquence d'utilisation peuvent être nécessaires selon les conditions d'utilisation, le niveau de contrôle désiré, et la conception du système. Le Mergal MV14 doit être ajouté à l'aide d'une pompe doseuse et mélangé à travers l'ensemble du système.

Eaux d'injection dans les gisements de pétrole : Traiter de façon massive avec de 6 à 29 ppm de Mergal MV14 selon la gravité de la contamination. Dose initiale : Ajouter de 14 à 29 ppm de Mergal MV14 (de 13 à 28 g de Mergal MV14 par 1 000 kg d'eau) à un endroit du système où il se mélangera de façon uniforme et se dispersera. Répéter le traitement après trois jours ou au besoin jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu. Dose suivante : Ajouter de 6 à 14 ppm de Mergal MV14 (de 6 à 13 g de Mergal MV14 par 1 000 kg d'eau) tous les sept jours ou au besoin pour obtenir le contrôle.

Latex Polymères : Ajouter de 43 à 270 g de Mergal MV14 à chaque 1 000 kg d'émulsion pour obtenir de 6,25 à 40 ppm d'ingrédient actif. Il peut être ajouté à des concentrés de ces produits qui sont dilués à une concentration finale ne dépassant pas les 40 ppm d'ingrédient actif.

Peinture et revêtements : Ajouter de 43 à 270 g de Mergal MV14 à chaque 1 000 kg de fluide pour obtenir de 6,25 à 40 ppm d'ingrédient actif. Un taux de dosage plus élevé fournissant jusqu'à 40 ppm d'ingrédient actif peut être nécessaire dans les cas de température élevée ou de conditions humides.

Usines de papier : Ajouter le Mergal MV14 aux pompes d'accumulation Beater, Hydropulper ou Fan ou Broke pour assurer un mélange complet. Ajouter de 0,02 à 0,09 kg de Mergal MV14 par tonne (base sèche) de pâte ou de papier comme dose massive. Répéter aussi souvent que nécessaire pour assurer le contrôle. Les systèmes particulièrement encrassés doivent être nettoyés avant le traitement initial.

Encre d'imprimerie : Ajouter de 43 à 270 g de Mergal MV14 à chaque 1 000 kg de fluide pour obtenir de 6,25 à 40 ppm d'ingrédient actif.

Recirculation des systèmes d'électrodes (systèmes électrophorétiques) : Pour les systèmes encrassés, ajouter de 71 à 250 ppm de Mergal MV14 (de 0,71 à 2,50 L par 10 000 L de fluide dans le système), ce qui fournira de 10 à 35 ppm d'ingrédient actif. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu. Pour la maintenance, utiliser de 36 à 107

ppm de Mergal MV14 (de 0,36 a 1,07 L par 10 000 L de fluide dans le systeme) chaque semaine ou au besoin. Ceci fournira de 5 a 15 ppm d'ingredient actif. Un changement de frequence du traitement pourrait etre necessaire selon le taux de dilution de l'agent de conservation dans le fluide forme, la nature et la gravite de la contamination, le niveau de controle exige, l'efficacite de la filtration, la conception du systeme, etc.

Les pates liquides : Ajouter de 43 a 270 g de Mergal MV14 a chaque 1 000 kg de fluide pour obtenir de 6,25 a 40 ppm d'ingredient actif.

AVIS A L'UTILIS ATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit etre employe strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la presente etiquette. L'emploi non conforme a ce mode d'emploi constitue une infraction a la ***Loi sur les produits antiparasitaires.***